



LIGUE
RÉGIONALE
DE TIR
D'ALSACE



08/2014

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

1) *La Ligue d'Alsace de Tir récompense les services rendus au tir par les dirigeants, arbitres, tireurs, sponsors, par l'attribution de distinctions suivant les modalités ci-après :*

2) *Les attributions sont prononcées sur avis des Commissions Régionales de récompenses ou Départementales, chacune pour ce qui la concerne.*

3) *Une fiche individuelle de renseignements (à demander au secrétariat de la Ligue), est à adresser impérativement au responsable des récompenses de leur C.D.T. respectif. Passage administratif obligatoire sous peine de refus de la demande.*



4) *Les propositions doivent obligatoirement comporter le cachet du club.*

5) *A l'occasion de certaines manifestations régionales ou locales, la commission des récompenses de la Ligue se réserve la possibilité d'attribuer une ou plusieurs distinctions à ses dirigeants, arbitres, tireurs, sponsors ou personnalités en récompenses de mérites particuliers et exceptionnels qui ne relèvent pas du barème.*

DISTINCTIONS LRTA

Conditions d'attributions :

Cas général :

- Être proposé
- Être licencié à la FFTir depuis au moins 15 ans consécutivement.
- L'intervalle entre le BRONZE et l'ARGENT ne pourra pas être inférieure à 8 ans.
- L'intervalle entre l'ARGENT et l'OR ne pourra pas être inférieure à 10 ans.

Pour les récipiendaires élus :

- Être élu au sein de l'association depuis au moins 10 ans.
- Ne pas avoir cessé son engagement.

Autres cas :

A la discrétion de la Commission Régionale des Récompenses.

Date limite de dépôt des demandes : 31 août de chaque année

LES DISTINCTIONS

DIPLÔME D'HONNEUR OU D'ENCOURAGEMENT



Pour les **DIRIGEANTS, BENEVOLES, ARBITRES, et SPONSORS**

Ayant rendu services à la cause du Tir

Pour les **ATHLETES**

Ayant rendu services à la cause du Tir

DISTINCTIONS LRTA

DIRIGEANTS

ARBITRES

ATHLETES

EXCEPTIONNELS



PLAQUETTE de la L.R.T.A.

Attribué pour **SERVICES EXCEPTIONNELS** à la cause du TIR

A l'appréciation de la commission

Le récipiendaire est tenu de réceptionner personnellement la distinction sous peine de nullité.

Responsables RÉCOMPENSES :

CDTir'67 : Président du CDTir'67 - cd67tir@mds67.fr

CDTir'68 : Mme Anne-Sophie READERSDORF - scheiler@live.fr

LRTA: M. Charles LARONCHE - charles.laronche@calixo.net